

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **28 novembre et 9 décembre 2016**, s'est réuni le **16 décembre 2016 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Pascal BOUREAU, Fabien NEGRIER, Christian BERGON, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Mohamed MAAFRI, Stéphanie SENSE, Jean-Paul TEJEDOR, Denise COUFFIGNALS, Catherine ESCHARD.

Adjoints au Maire

Fouzia BENNAMA, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Maryse CAUJOLLE, Didier COMMINCAS, Christian CORTES, Jean-Claude DUBOS, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Françoise LABORDE, Laurence MASSETTE, Jean-Pierre MAZARDO, Michelle NENADITCH, Danielle PEREZ.

Conseillers municipaux délégués

Gilbert AJAS, Bernard LOUMAGNE, Marc POZZA, David GERSON, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ.

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. RIGOUT donne pouvoir à Madame FOLI

Mme CALVAIRAC, donne pouvoir à M. LOUMAGNE

M. LEONARD donne pouvoir à Monsieur AJAS

Mme BUISSON a donné pouvoir à Monsieur POZZA

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
 - Dates de convocation 28 novembre et 9 décembre 2016
 - Date d'affichage : 28 novembre 2016
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **9 décembre 2016**
-
- **M. Benoît GOMEZ** a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.
 - **Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.**

PROPOS LIMINAIRES

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les questions d'actualité suivantes :

- l'élection du nouveau président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie Monsieur DI CRESCENZO.
- le lancement de l'opération du Parc des Expositions
- la liste de Monsieur Guy LOZANO est arrivée en tête aux élections municipales de Seilh.

- Le budget 2017 inscrit à l'ordre du jour de la séance dans un contexte difficile : poursuite de la baisse des dotations de l'État et de l'épargne de la Ville mais une gestion des finances communales caractérisée par :
 - des dépenses de fonctionnement maîtrisées,
 - des engagements en matière d'investissement qui sont tenus (entretien des équipements existants, création de nouveaux),
 - une offre de services renforcée au bénéfice du plus grand nombre tout ceci sans augmenter les impôts, grâce à la dynamique économique impulsée par la municipalité.

- Monsieur le Maire remercie les élus de la majorité pour leur implication ainsi que les conseils de quartiers et les services municipaux notamment pour les illuminations, l'arbre de Noël des municipaux. Il précise qu'il présentera les vœux de la municipalité aux Blagnacais à Odysud le 9 janvier à 18 h 30.

Monsieur GERSON indique que le sujet du chômage le préoccupe. Le taux à Blagnac est équivalent à celui de la France malgré la dynamique du domaine aéronautique et l'action de la municipalité.

Il propose de constituer un groupe de travail pour faire appel à des projets innovants, les intégrer dans la SMART CITY, associer les jeunes et mettre en relation directement les demandeurs avec les entreprises qui offrent des emplois ; il faut savoir démarcher les entreprises du département.

MONSIEUR LE MAIRE confirme que Blagnac à une image de Ville créatrice d'emplois. Toutefois de nombreux arrivants n'ont pas les qualifications requises.

D'autre part il rappelle qu'il y a à Blagnac 40 000 emplois pour 24 000 habitants mais parfois la création d'un emploi peut induire un demandeur d'emploi (conjoint). Il trouve la proposition de M. GERSON intéressante et lui suggère de se rapprocher de Madame BOUSQUET-FABRE

MONSIEUR LOUMAGNE félicite Monsieur MAAFRI candidat aux Législatives.

Il revient sur le problème de la sécurité à Blagnac en signalant 2 cambriolages.

Il propose de réorganiser la Police Municipale en libérant les policiers de tâches administratives ou de surveillance des entrées et des sorties d'école.

Il propose de créer 5 à 10 postes d'ASVP.

MONSIEUR LE MAIRE estime que Monsieur LOUMAGNE dramatise la situation ; il rappelle que la Police Municipale comprend 21 policiers, soit 1 taux d'environ 1/1000 habitants bien supérieur aux autres communes ; il a accepté de l'armer après les attentats de Charlie Hebdo. La PM travaille en concertation avec la Police Nationale dont les effectifs sont insuffisants notamment après les décisions du Président SARKOZY ; il va adresser un courrier à ce sujet au nouveau ministre de l'intérieur. Il va regarder et étudier la possibilité d'augmenter encore le nombre d'ASVP.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 3 AU 23 NOVEMBRE 2016

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE EN MATIERE D'EGALITE HOMMES-FEMMES

Ce rapport a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* (créant l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu en préciser le contenu.

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
2. un volet territorial qui concerne les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n°2014-873 du 4 août 2014.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

BP 2017 : EQUILIBRE FINANCIER

En euros	BP 2016	BP 2017	Evolution
Produits de fonctionnement	70 411 188	71 631 996	+1.7%
Dépenses de gestion	62 691 077	63 786 951	+1.7%
Épargne de gestion	7 720 111	7 845 045	+1.6%
Intérêts de la dette	5 900	4 700	-20.3%
Épargne brute	7 714 211	7 840 345	+1.6%
Capital de la dette	73 900	75 030	+1.5%
Épargne nette	7 640 311	7 765 315	+1.6%

- Taux d'épargne brute de la ville : 11% en 2017, grâce au retour à l'équilibre entre l'évolution des dépenses et des recettes
- Capacité de désendettement : inférieure à 1 an. L'endettement devrait augmenter en 2017 du fait de la mise en place d'un prêt sans intérêt de 20 ans dans le cadre du financement du projet de l'hôtel de ville. Ceci permettra d'étaler la charge sur l'autofinancement de la ville sur cette même période.

BLAGNAC
ville Vitalité

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BLAGNAC
ville Vitalité

BP 2017 : FONCTIONNEMENT

En euros	BP 2016	BP 2017	Variation
Fiscalité directe	27 175 000	28 300 000	+4.1%
Autres impôts et taxes	1 413 000	1 084 000	-23.3%
Attribution de compensation et DSC	29 499 342	29 539 342	+0.1%
Concours financiers de l'Etat	340 035	294 700	-13.3%
Autres produits de fonctionnement	11 983 811	12 413 954	+3.6%
TOTAL	70 411 188	71 631 996	+1.7%

- **RECETTES :**
 - Reversements de Toulouse Métropole : augmentation légère du fait de la hausse de la DSC
 - Autres taxes et impôts : la baisse est liée au transfert de la taxe de séjour à la Métropole
 - Autres produits de fonctionnement : prévision tenant compte de la hausse des produits issus de la CAF dans le cadre de la signature du contrat enfance.

BLAGNAC
ville Vitalité

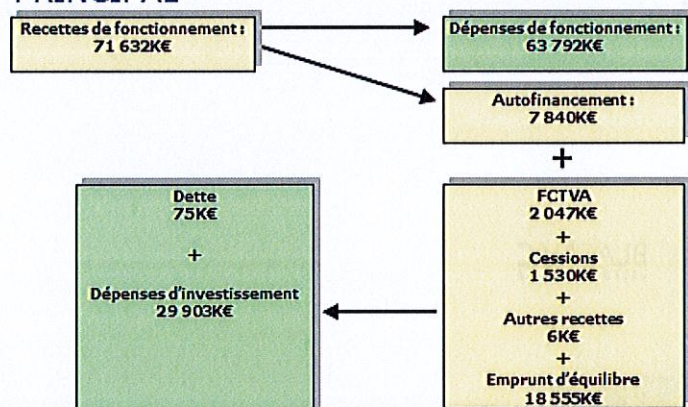
3. BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES "REGIE DES TRANSPORTS" "REGIE RESTAURATION" ET "AEROSCOPIA"

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

- Poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, la réforme de la DGF a été reportée
- Poursuite de la contribution au redressement des comptes publics, bien que le montant global ait été réduit de moitié en 2017 au regard de 2016, la charge devrait s'élever à 690K€ pour Blagnac.
- Stabilité de la contribution au FPIC. Malgré tout, les modifications apportées à la carte intercommunale emporteront des modifications de répartition de l'enveloppe.
- Hausse du taux du FCTVA : 16,404%
- Actualisation forfaitaire des bases de +0,4% en 2017, soit la moitié de la hausse prévisionnelle de l'inflation pour 2017 contrairement à ce qui est acté habituellement.



BP 2017: GRANDS EQUILIBRES BUDGET PRINCIPAL



BP 2017 : FONCTIONNEMENT

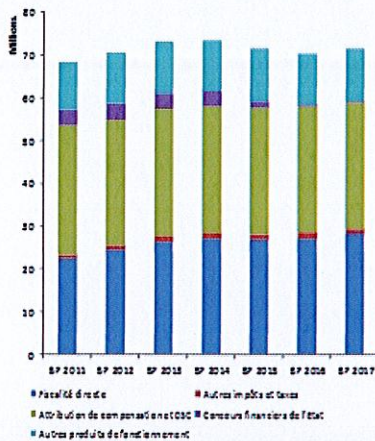
➤ Fiscalité : Prévision de 28 300K€ (40% des recettes)

- ◆ Pas de hausse des taux communaux
- ◆ Actualisation forfaitaire des bases de +0.4%
- ◆ Reprise de l'augmentation physique des bases du fait de l'intégration de bâtiments tels que AKKA, SAFRAN...

En euros	BLAGNAC	TOULOUSE METROPOLE (2016)
Taxe d'habitation	6,54%	16,50%
TF propriétés bâties	32,72%	5,96%
TF propriétés non bâties	86,55%	33,75%



BP 2017 : FONCTIONNEMENT



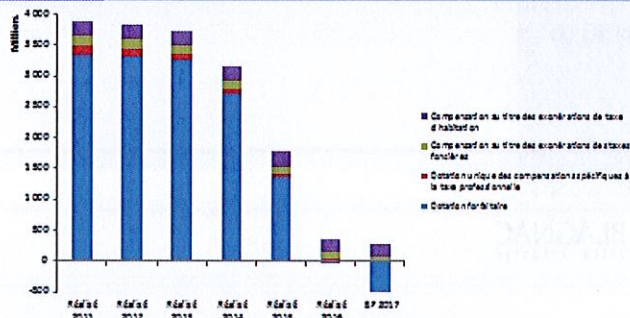
2017 met fin à 2 années de baisse des produits de la ville, du fait de la réduction de la dotation forfaitaire qui est désormais à 0 pour Blagnac. Le redressement des comptes publics se traduit désormais par une charge pour la ville.



BP 2017 : FONCTIONNEMENT

➤ Impact de la baisse de la dotation :

En K€	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	BP 2017	Variation
TOTAL	3 877 022	3 837 925	3 728 843	3 143 662	1 775 103	350 196	-395 300	-212,9%



BP 2017 : FONCTIONNEMENT

En euros	BP 2016	Alloué 2016	BP 2017	Variation / BP	Variation / Alloué
Charges à caractère général	21 462 430	21 881 872	21 221 041	-1,12%	-3,02%
Charges de personnel	36 884 955	36 880 755	37 389 960	1,37%	1,38%
Subventions aux associations	2 553 653	2 576 653	2 818 445	10,37%	9,38%
Autres charges de gestion	1 795 939	1 710 823	2 362 205	31,53%	38,07%
TOTAL	62 696 977	63 050 103	63 791 651	1,75%	1,18%

- les charges de personnel évoluent de façon limitée avec un GVT prévu à +1,5% et des modifications concernant les catégories C ;
- baisse des charges de fonctionnement courant ;
- hausse des autres charges de gestion liées au FPIC fixé à 280K€ et surtout au prélèvement pour le redressement des comptes publics estimé à 690K€ ;
- hausse des subventions aux associations liée à la reprise des activités des Ateliers d'art par la MJC des Arts dont la subvention couvre l'équivalent des charges de la ville pour 2016.



BLAGNAC
ville vitallée

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT



BLAGNAC
ville vitallée

BP 2017 : INVESTISSEMENT

La structure de la section d'investissement est essentiellement composée de dépenses d'équipement. Ces dernières sont en forte hausse en 2017 du fait de l'évolution des projets structurants pour la ville.

En 2017, la ville de Blagnac réalisera un emprunt de 4 850 919€ dans le cadre d'un prêt sans intérêt avec la CDC.

En euros	BP 2016	Structure	BP 2017	Structure
Dépenses	21 594 050		29 978 048	
Dettes	73 900	0%	75 030	0%
Dépenses d'équipement	21 520 150	100%	29 903 018	100%
Recettes	21 594 050		29 978 048	
Autofinancement	7 714 211	36%	7 840 345	26%
FCTVA	3 739 000	17%	2 047 000	7%
Cessions	1 750 000	8%	1 529 500	5%
Autres recettes	6 500	0%	6 500	0%
Emprunt d'équilibre	8 384 339	39%	18 554 703	62%



BLAGNAC
ville vitallée

BP 2017 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Multi accueil des Ecureuils	3 970 000	1 071 650	2 429 680	418 669	50 000		
Gymnase Andromède	6 232 000	1 609 218	3 954 443	468 339	200 000		
Complexe sportif Naudin	8 851 500	235 937	118 127	2 000 000	4 897 563	1 599 874	
Unité centrale de production et cuisines satellites	15 442 022	14 866 823	395 521	154 678	25 000		
Hôtel de ville	17 000 000	125 507	119 934	1 000 000	7 000 000	7 000 000	1 754 558
Sites techniques	13 503 067	292 308	633 252	7 050 000	4 496 506	1 031 001	
Ferme de Pinot (Budget annexe Aérocopia)	4 100 000	18 627	182 720	2 200 000	1 517 280	181 373	
TOTAL	69 098 589	18 220 072	7 833 677	13 231 698	18 186 349	9 812 247	1 754 558

BLAGNAC
ville Vitalité

LE BUDGET PAR MISSION

BLAGNAC
ville Vitalité

BP 2017 PAR MISSION

► Enfance et petite enfance :

- ◆ Groupe scolaire Aérogare : lancement des études de maîtrise d'œuvre 400K€
- ◆ Groupe scolaire René Cassin : travaux de confortement de la charpente 650K€
- ◆ Groupe scolaire des Prés (maternelle) : étude générale des locaux pour la réorganisation des espaces 40K€
- ◆ Poursuite de la délégation de service public du Multi accueil des Ecureuils et prise en compte de la rémunération du délégataire 244K€

► Sports :

- ◆ Poursuite des travaux du complexe sportif de Naudin : 4,9M€
- ◆ Études opérationnelles pour la réalisation d'un bassin nordique : 400K€
- ◆ Terrains de grands jeux d'Andromède : réfection de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique 860K€

BLAGNAC
ville Vitalité

BP 2017 PAR MISSION

> Affaires sociales :

- ◆ Réaménagement de l'Espace séniors : 390K€
- ◆ Relocalisation de la Maison de la Famille et de la Parentalité : 415K€ et réalisation d'espaces verts extérieurs pour 20K€
- ◆ Maintien des aides versées au CCAS et au Service d'aide à domicile : 180K€ pour chacun de ces budgets

> Affaires culturelles :

- ◆ Conservatoire études : 45K€

> Patrimoine :

- ◆ Réhabilitation de la salle Polyvalente des Ramiers et du parking attenant : 1 510K€
- ◆ Opération hôtel de ville : démarrage des travaux de réalisation du parking souterrain et des travaux de réhabilitation : 7M€
- ◆ Poursuite et fin des travaux pour les sites techniques : 4,5M€



BLAGNAC
ville vitallée

BP 2017 : LES BUDGETS ANNEXES

> Régie restauration : 4M€ de dépenses totales

- ◆ Poursuite de l'activité notamment et surtout scolaire, périscolaire et portage de repas pour les personnes âgées
- ◆ Réduction des tarifs de refacturation au budget principal pour la restauration scolaire et les crèches afin d'absorber progressivement l'excédent cumulé de 1M€

> Régie des transports : 316K€ de dépenses totales

- ◆ Acquisition d'un véhicule programmé en 2017 pour 62K€
- ◆ Réduction des refacturations au budget principal afin d'absorber progressivement l'excédent cumulé de 221K€

> Aéroscopia : 2 085K€ de dépenses totales

- ◆ Poursuite des travaux de réhabilitation de la Ferme de Pinot en 2017
- ◆ Prise en compte des 2 redevances versées par le délégataire en recettes dont une permettant le reversement de subventions aux associations



BLAGNAC
ville vitallée

Budget principal :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Fonctionnement			
Recettes	71 631 996,00	328 100,00	71 960 096,00
Dépenses	63 791 651,00	8 168 445,00	71 960 096,00
Investissement			
Recettes	22 137 703,60	8 868 445,00	31 006 148,60
Dépenses	29 978 048,60	1 028 100,00	31 006 148,60

**LE BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA VILLE A ETE ADOPTE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER,
6 VOIX CONTRE DU GROUPE d'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

Budget Régie Restauration :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Fonctionnement			
Recettes	4 045 750,00	0,00	4 045 750,00
Dépenses	4 022 760,00	22 990,00	4 045 750,00
Investissement			
Recettes	410,00	22 990,00	23 400,00
Dépenses	23 400,00	0,00	23 400,00

CE BUDGET A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Régie des Transports :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Fonctionnement			
Recettes	316 000,00	0,00	316 000,00
Dépenses	253 500,00	62 500,00	316 000,00
Investissement			
Recettes	0,00	62 500,00	62 500,00
Dépenses	62 500,00	0,00	62 500,00

CE BUDGET A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget Aéroscopia :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Fonctionnement			
Recettes	130 000,00	0,00	130 000,00
Dépenses	91 500,00	38 500,00	130 000,00
Investissement			
Recettes	1 950 000,00	38 500,00	1 988 500,00
Dépenses	1 667 280,06	0,00	1 667 280,06

**CE BUDGET A ETE ADOPTE PAR 29 VOIX POUR :
27 DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER ET 2 DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR
TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON
6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

4. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT ALLOUEES POUR L'EXERCICE 2017

Subventions de fonctionnement :

- **2 732 782 €** : subventions de fonctionnement, affectés aux associations ;
- **180 000 €** : Centre Communal d'Action Sociale - correspondant aux besoins financiers de son périmètre d'intervention ;
- **180 260 €** : budget annexe « Service d'Aide à Domicile » ;

Subvention d'investissement :

- **1 950 000 €** : subvention d'équipement à amortir sur 15 ans, attribuée au budget annexe « Aéroscopia » pour financer notamment la réhabilitation de la Ferme de Pinot.

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE POUR LA PARTIE CONCERNANT LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET POUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS PAR 29 VOIX POUR :
27 DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER ET 2 DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON
ET 6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

5. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Crèche des Ecureuils / P03E06	3 970 000,00	3 501 330,67	418 669,33	50 000,00		
Gymnase Andromède / P05E06	6 232 000,00	5 563 661,48	468 338,52	200 000,00		
Complexe sportif Naudin / P05E07	8 851 500,00	354 063,48	2 000 000,00	4 897 563,00	1 599 873,52	
Unité centrale de production et cuisines satellites / P35E04	15 442 022,00	15 262 344,33	154 677,67	25 000,00		
Hôtel de ville / P21E05	17 000 000,00	245 441,54	1 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	1 754 558,46
Restructuration des sites techniques / P21E06	13 503 067,00	925 560,26	7 050 000,00	4 496 505,60	1 031 001,14	
Ferme de Pinot (budget annexe Aéroscopia) / A02E05	4 100 000,00	201 347,26	2 200 000,00	1 517 280,06	181 372,68	

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE SAUF POUR LES POINTS :

- HOTEL DE VILLE :

**27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER, 6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR
LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

- SITES TECHNIQUES

**27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER, 6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR
LES BLAGNACAIS » CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

- REHABILITATION FERME DE PINOT

**29 VOIX POUR : 27 DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER, 2 DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR
TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**ET 6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS » CONDUIT
PAR BERNARD LOUMAGNE**

6. CONSTITUTION DE PROVISIONS

Nature de la provision	Etat des provisions au 31/12/2016	Montant des provisions reprises	Montant des nouvelles provisions constituées	Total des provisions au 01/01/2017
Provisions pour et charges	688 932,00 €	373 967,00 €	27 000,00 €	341 965,00 €
Provision pour dépréciations (créances douteuses)	1 142 799,00 €	869 378,13 €	228 000,00 €	501 420,87€

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

7. MODIFICATION DES CATEGORIES DE BIENS AMORTISSABLES

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

8. GARANTIE D'EMPRUNT : VENTE EN BLOC DE LOGEMENTS DU "NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL" A "L'OFFICE HABITAT TOULOUSE" - AUTORISATION DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT

La convention conclue avec la SA HLM NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL prévoit que le bénéficiaire ne peut céder son bien sans l'accord préalable de la commune.

La SA HLM NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL a ainsi sollicité l'accord de la Ville pour la cession en bloc, au profit de l'OFFICE PUBLIC HABITAT TOULOUSE, de 82 logements situés Résidences Caravelles 1 et 2, 27 avenue du Général de Gaulle à Blagnac.

Les 82 logements concernés sont rattachés à l'emprunt suivant :

- contrat n°0360520 souscrit auprès de la CDC :
 - o montant initialement garanti : 13 171 865F soit 2 008 037,87€
 - o date de signature de la délibération : 26 septembre 1991
 - o date de signature du contrat de prêt : 6 novembre 1992
 - o capital restant dû : 1 133 706,01€

- contrat n°0433584 souscrit auprès de la CDC :
 - o montant initialement garanti : 12 689 432F soit 1 934 491,44€
 - o date de signature de la délibération : 26 septembre 1991
 - o date de signature du contrat de prêt : 4 juillet 1994
 - o capital restant dû : 1 095 805,98€

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

9. ADHESION DE LA COMMUNE A "L'ASSOCIATION FINANCES GESTION EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES" (AFIGESE)

La cotisation de base annuelle est fixée à 200 €.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

10. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAR TOULOUSE METROPOLE

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE RENE CASSIN

Plan de financement :

Dépenses : 450 000 € HT

Recettes : 450 000 €

- Subvention du Conseil Départemental
- Part restant à la charge de la Ville

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) / MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION POUR LA REHABILITATION DU STUDIO D'ENREGISTREMENT D'ODYSSUD

Plan de financement suivant :

Dépenses : 108 780 € HT

Recettes : 108 780 €

- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Occitanie (30 %) soit 32 634 €

- Part restant à la charge de la Ville soit 76 146 €

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) AU TITRE DE LA « PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE ET PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES MINEURS »

Le cout total du programme éligible au FSE est de 375 511€ pour les deux années.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

14. AVANCE EXCEPTIONNELLE DE TRESORERIE REMBOURSABLE A L'ASSOCIATION BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY

Avance de 160 000 € qui sera remboursée à hauteur de 40 000 €/an sur 4 ans.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

15. ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET TOULOUSE METROPOLE

La convention du 13 janvier 2014 prévoyait :

- d'une part, la mise à disposition du service « espaces verts » de la commune de Blagnac au profit de Toulouse Métropole (pôle territorial nord-ouest), pour la mise en œuvre de missions d'entretien sur l'espace public communautaire, notamment pour le ramassage des feuilles pendant les saisons automnale et hivernale dans les parties non minéralisées de l'emprise du domaine public routier ;
- d'autre part, la mise à disposition des services du pôle territorial nord-ouest au profit de la commune de Blagnac pour :

- le nettoyage des cours d'écoles (1 à 3 fois par an) : école René Cassin, groupe scolaire Jean Moulin, groupe scolaire des Près, école Saint-Exupéry, groupe scolaire Aérogare,
- le ramassage des corbeilles dans les parcs (Ritouret, Ramiers, Grand Noble), y compris le réapprovisionnement des canisacs et le nettoyage de deux toilettes publiques,
- le nettoyage de l'accès au parking Croix Blanche,

l'ensemble des moyens matériels des directions ou services respectifs étant mis à disposition pour l'exercice des compétences propres de chacune des parties.

Cette convention se terminant le 13 janvier 2017, il est proposé qu'une nouvelle convention soit établie pour une durée de 3 ans, en prenant en compte les modifications suivantes :

- rajout de la collecte des corbeilles dans les espaces verts d'Andromède par les services du pôle territorial nord-Ouest,
- suppression du nettoyage des toilettes publiques par ces mêmes services.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

16. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)

- Nouvelle dénomination du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.
- Le nombre de sièges dont disposent les représentants de la métropole dans le comité syndical est proportionnel à la population des communes que la métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de sièges. Le nombre de délégués de Toulouse Métropole est donc fixé à 78 ce qui porte le nombre total de délégués du comité syndical à 235.
- La liste des communes adhérentes prend également en compte la nouvelle commune de Péguilhan, créée à compter du 1er janvier 2017, en lieu et place des communes de Lunax et Péguilhan par arrêté préfectoral du 4 août 2016.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

17. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU ONZE NOVEMBRE 1918

• TVA (récupérée par le SDEHG)	6 929 €
• Part SDEHG	25 600 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	11 471 €
• Total	44 000 €

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

18. VENTE DES ANCIENS LOCAUX DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS À LA SOCIÉTÉ LA CITÉ JARDINS - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 27-2016-06 EN DATE DU 29 JUIN 2016.

Les garages situés en sous-sol de la copropriété demeurant la propriété de la commune de Blagnac, les lots de copropriété libres de toute occupation concernés par cette cession sont les seuls lots - numérotés 2012 et 3001 - d'une contenance totale de 821,61 m².

Le prix de cession a été ramené à 800 000 €, prix agréé par France Domaine.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

19. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS VACANCES ORGANISES PAR LA VILLE

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

20. ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLAGNAC ET LES CRECHES ASSOCIATIVES IMPLANTEES SUR LA COMMUNE

Pour 2017, le montant horaire proposé par berceau s'élève à 2,05 €. Le versement se fera à terme échu au semestre.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

21. CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Création :

Filière administrative :

- Cadre d'emplois des rédacteurs 2
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs 1

Filière animation :

- Cadre d'emplois des adjoints d'animation 1

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des agents sociaux 2

Suppression de 2 emplois à temps non complet suivants:

- Intervenant «arts plastiques» à 14h30 hebdomadaires 1
- Intervenant « terre» à 25h30 hebdomadaires. 1

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

22. REMPLACEMENTS TEMPORAIRES DE PERSONNELS TITULAIRES : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

afin de permettre le bon fonctionnement des services et en application des articles 3-1 et 3-2 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé pour l'année 2017 d'autoriser, en vue d'assurer le remplacement momentané de personnels titulaires ou contractuels, le recrutement pour une durée déterminée d'agents non titulaires.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

23. CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITE

Filière / Cadre d'emplois	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative			
- Attaché	2		
- Rédacteur		8	
- Adjoint administratif			28
Technique			
- Ingénieur	1		
- Technicien		2	
- Adjoint technique			38
Sportive			
- Educateur des APS		3	
- Opérateur des APS			1
Culturelle			
- Bibliothécaire	1		
- Assistant de conservation du patrimoine		2	
- Adjoint du patrimoine			1
- Assistant d'Enseignement Artistique		3	
Sociale			
- Educateur de jeunes enfants		4	
- Assistant socio-éducatif		2	
- ATSEM			3
- Agent social			12
Médico-sociale			
- Puéricultrice classe normale		1	
- Auxiliaire de puériculture			6
- Infirmier classe normale		1	
Animation			
- Animateur		2	
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe <i>(animateurs référents, adjoints pédagogiques, directeurs ou adjoints au directeur)</i>			27
- Adjoint d'animation			105

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

24. MISE A JOUR DE L'ETAT ANNUEL DES MISES A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>SPORTS</u>			
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Tennis Club	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Natation	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe			35h du 1 ^{er} au 31/07
	BSC Athlétisme	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	10h	10h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	BSC Patinage à roulettes	26h	26h
EAPS ppal 1 ^{ère} classe	Blagnac Boxing Club	26h	26h
EAPS ppal 2 ^{ème} classe			du 1 ^{er} au 31/07 uniquement
Adj. tech. 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h du 01/07 au 09/10 26h du 10/10 au 31/12 0h à compter du 01/01/2017
<u>MANIFESTATIONS</u>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<u>AFFAIRES CULTURELLES</u>			A compter du 1/01/2017
Attaché	MJC des Arts de Blagnac	0h	35h00
Adjoint admin. 1 ^{ère} classe	MJC des Arts de Blagnac	0h	35h00
Adjoint d'anim. 2 ^{ème} classe	MJC des Arts de Blagnac	0h	17h45
Adjoint d'anim. 2 ^{ème} classe	MJC des Arts de Blagnac	0h	32h30

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

25. MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Direction	Grade	Fonction	Ancienne durée hebdomadaire de travail	Nouvelle durée hebdomadaire de travail
Direction des Affaires Sociales Maintien à domicile	1 Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Aide domicile à	28h00	31h30

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

26. CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DE L'ACCUEIL DE LA COMMISSION DE REFORME AU SEIN DE TOULOUSE METROPOLE POUR LES COLLECTIVITES ET ETBALISSEMENTS PUBLICS NON AFFILIES AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

TOULOUSE METROPOLE accueille cette instance médicale dans ses locaux et assure la coordination et le planning des séances pour l'ensemble des collectivités concernées.

Il est donc proposé d'adhérer à la convention de coordination de l'accueil de la Commission de Réforme au sein de TOULOUSE METROPOLE, sachant que la participation financière de la collectivité s'effectuera en fonction du nombre de dossiers présentés en séance sur l'année N-1.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur POZZA pose une question relative au futur parking de l'Hôtel de Ville : sera t'il gratuit ou payant à partir d'une certaine durée ?

Monsieur le MAIRE précise qu'un des objectifs est de limiter les stationnements abusifs de voitures "ventouse" ; une étude sera menée pour concilier les possibilités de stationnement et éviter les abus. Le principe sera la gratuité notamment pour les personnes venant faire des courses et pour le personnel municipal.

Monsieur BERGON répond à une question de Monsieur LEONARD au dernier Conseil Municipal : l'origine des gouttières et fuites d'eau à l'école Aérogare a été trouvée, les réparations auront lieu pendant les vacances de Noël.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ÉTÉ POSEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE À 20H55 EN SOUHAITANT DE
JOYEUSES FETES A L'ASSEMBLEE**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**



LE MAIRE,

Bernard KELLER

